



BILLET DE LA *mairesse*

Protéger le patrimoine de Val-David

Le 4 février dernier, les Sœurs de Sainte-Anne publiaient dans L'Information du Nord une petite annonce : *COUVENT DES SŒURS DE SAINTE-ANNE À VENDRE*. Le 28 février 2015 y figurait comme date butoir pour la réception d'offres d'achat.

Branle-bas de combat, le couvent revient sur toutes les lèvres. On voudrait que la Municipalité l'achète, d'autres s'y objectent, les promoteurs salivent et la Municipalité s'inquiète. Les élus avaient déjà tourné et retourné la question depuis des mois, essayant de trouver la formule magique, monétaire et pratique, face à ce joyau qu'on craint de voir démolir ou défiguré. Il suffit qu'un promoteur trop gourmand flaire la belle affaire et présente rapidement un projet pour qu'il soit déjà trop tard pour protéger et garder le cachet propre à ce lieu historique. Mais il faut du temps pour évaluer, consulter, établir un plan d'affaires ou de partenariat. Val-David a besoin de temps, que les religieuses ne sont pas prêtes à lui accorder.

Toutes les éventualités sont évoquées pour éviter le pire. La réserve foncière et l'expropriation sont exclues puisqu'il s'agit d'une propriété appartenant à une communauté religieuse. L'une ou l'autre, de toute façon, ne serait pas très populaire et manquerait d'élégance face à celles qui ont beaucoup fait pour la communauté depuis des décennies. Les idées sur les utilisations possibles et souhaitables ne manquent pas, mais un achat par la Municipalité doit être justifié et endossé par la population. S'il était possible de l'acquérir sans dépenser un sou, la plupart y verrait une bonne affaire. Mais les coûts ne sont pas reliés qu'à une acquisition, il faut en prévoir l'entretien et toutes les rénovations et mises aux normes nécessaires permettant de l'utiliser à bon escient et au bénéfice de tous les citoyens.

De la réunion de travail du 14 février émerge la possibilité de protéger ce bien patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Sans empêcher les religieuses de vendre, le conseil municipal s'assure ainsi d'un droit de regard sur toute transformation de l'immeuble et du terrain sur les recommandations du Conseil local du patrimoine, nommé expressément dans cette démarche.



Il y a plusieurs années des élus visionnaires ont sauvé leur patrimoine église pour en faire un lieu de rassemblement appartenant aux citoyens. Autres temps, autres mœurs, le contexte économique de 2015 est différent et il va de soi qu'un projet municipal de cette envergure, socialement acceptable, est irréalisable en un court laps de temps.

Au-delà de la démarche pour l'adoption d'un règlement de citation, nous continuons d'évaluer tous les scénarios et les avenues possibles. Il faut se poser les bonnes questions et connaître la vision des citoyens pour en tenir compte dans nos décisions. Quel que soit l'éventuel propriétaire du couvent, il devra se donner les moyens de préserver le lieu conformément au règlement de

citation et la Municipalité aura toujours son mot à dire sur les projets.

Cette citation sera une première dans l'histoire valdavidoise et peut-être pas la dernière. Il faudra se pencher dans l'avenir sur la pertinence de citer d'autres bâtiments témoignant de notre histoire. L'inventaire du patrimoine culturel de la MRC des Laurentides en identifie d'ailleurs quelques-uns à Val-David et le couvent en fait partie.

Selon les principes associés au développement durable, la protection du patrimoine culturel doit tenir compte des biens, des lieux, des paysages, des traditions et des savoirs qui reflètent l'identité d'une société. Ce n'est pas d'hier que nous croyons qu'il importe d'assurer l'identification de ce patrimoine, pour le protéger et le mettre en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. Cette volonté s'exprimait déjà en 2008 dans notre plan d'urbanisme en lien avec la *Loi sur le patrimoine culturel* qui donne davantage de pouvoirs aux Municipalités, reconnaissant le rôle croissant qu'elles jouent dans la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Nicole Davidson

RAPPEL - INVITATION

La parole aux citoyens sur l'avenir du couvent

Judi 9 avril 2015 à 19 h 30

Le CONSEIL MUNICIPAL entendra les COMMENTAIRES des citoyens de Val-David sur les différentes vocations possibles et socialement acceptables pour l'avenir du couvent des Sœurs de Ste-Anne.

PETIT DÉJEUNER DE LA MAIRESSE

Dimanche 3 mai – 8 h 30 à 11 h

École St-Jean-Baptiste (2580, rue de l'Église)
Au profit du comptoir alimentaire de Val-David

Adultes 12 \$ / 6-12 ans 6 \$

Billets en vente à la mairie
819 324-5678, poste 4230

Merci aux commanditaires



ACTIVITÉS de loisirs

Printemps (avril-mai-juin)

Il est encore temps de s'inscrire...

- Conditionnement physique, mise en forme, danse, etc.
- Ateliers de sommellerie ou de photographie

Été

Inscription bientôt...

- Soccer et tennis : 11 avril / 13 avril
- Camp de jour : 16 mai / 18 mai (en ligne/en personne)

Voir programmation complète sur valdavid.com

VISITES culturelles



Musée Pointe-à-Callière : La Grèce antique
Vendredi 24 avril
Départ du chalet Dion à 9h45
45\$ (entrée, visite, transport en autobus inclus)



Visite des jardins Maison Lavande (St-Eustache) & Gerbes d'Angelica (Mirabel)
Lundi 15 juin
Départ du chalet Dion à 9h15
45\$ (entrées, visites, transport en autobus inclus)

Inscription – 819 324-5680, poste 2 / projets@valdavid.com

DANS ma biblio



Heure du conte de Pâques

Avec Liolie

Samedi 4 avril, 11h-12h

Suivi d'un bricolage : confection d'un œuf de Pâques

Expositions thématiques

Avril : Jardins et potages

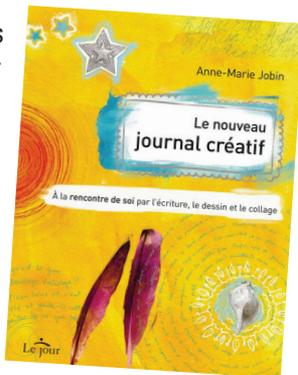
Mai : Environnement et santé



Conférence « Café et brioches »
Qu'est-ce que le journal créatif?
Avec Christiane Corbeil, art-thérapeute, enseignante, artiste

Dimanche 19 avril, 10h30-12h

Présentation des origines, objectifs et techniques du journal créatif. Axé sur l'épanouissement plutôt que sur le développement des capacités littéraires ou artistiques.



Outil simple, original et dynamique, fondé sur l'art-thérapie et l'écriture. Accessible à tous. Ne demande aucun talent particulier.

Nombre de places limité. Inscription à la bibliothèque avant le 16 avril.



Nouveau!

Chutes à livres pour retour durant les heures de fermeture.

RECYCLER MIEUX... encore

Le tri des matières résiduelles à la source est une pratique maintenant bien établie. Avec le temps, ce qui nous semblait à l'origine une corvée est devenue une habitude et même un **réflexe** pour la plupart. Collectivement, c'est payant. D'abord pour l'environnement, mais aussi financièrement.

Pour notre performance à mieux recycler et à alléger le volume de déchets envoyés à l'enfouissement, le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles nous a valu en 2014 une subvention de plus 44 000 \$. Le projet du ministère du Développement durable vise à faire du Québec une société sans gaspillage. Val-David doit continuer à s'améliorer.

Testez vos « réflexes » : identifiez les intrus dans le bac noir

(Solution en bas de page)



Congés de Pâques

Mairie fermée : vendredi 3 avril et lundi 6 avril
Bibliothèque fermée : vendredi 3 avril

RAPPEL

2^e versement des taxes municipales
Jeudi 23 avril
(fermeture de la mairie à 16h30)



Val-David en santé présente

La Fête des voisins s'en vient!

Le 6 juin, ce n'est pas si loin et il n'est jamais trop tôt pour s'y préparer.

5 à 7, barbecue, buffet partagé, concours de desserts, à vous de trouver la formule.

Votre cour, la rue, le parc, à vous de choisir l'endroit.

Visitez www.fetedesvoisins.qc.ca pour des idées, des suggestions et un peu d'histoire. Inscrivez-vous et profitez du matériel proposé bientôt disponible à la mairie.



Solution

Le sac de croustilles vide et le contenant de plastique numéro 6...
...sont à leur place dans le bac noir.
Le contenant de peinture, l'ordinateur, les planches de bois, les pneus et l'ampoule...
...doivent être apportés à l'Écocentre.
La bouteille de verre...
...est recyclable et va au bac vert.
Les médicaments...
...sont acceptés à la pharmacie.
Le cœur de pomme...
...et ses semblables vont au composteur, si vous disposez de cette installation.
Si non il a encore sa place au bac noir jusqu'à l'arrivée de la troisième voie.



Pré-inscription en cours (jusqu'au 11 mai).
Formulaire téléchargeable sur valdavid.com.